



Le 17 janvier 2011

Communiqué

Un contrat équilibré, sinon rien !

La FNPL continue de penser que, dans un monde laitier moins régulé par la puissance publique, la contractualisation est un outil d'assurance et de prévisibilité indispensable pour les éleveurs.

Le contrat, oui, mais un bon contrat, préservant et garantissant les intérêts des différents signataires.

La FNPL poursuit donc ses travaux pour permettre l'établissement de ces nouvelles relations entre producteurs et acheteurs dans un cadre équitable; ce travail, elle l'effectue tant au sein de l'interprofession que dans un rapport plus direct avec les entreprises ou encore, auprès des producteurs afin de leur permettre de mieux s'organiser.

Le réseau FNSEA-JA-FNPL, par l'intermédiaire de ses fédérations départementales et régionales, est mobilisé pour accompagner les éleveurs et pouvoir répondre à toutes les questions qu'ils se posent.

Le 1^{er} avril arrivera vite et le travail est colossal.

En tout état de cause, et quoi qu'on puisse lire sur le sujet, la loi ne peut obliger les gens à se mettre d'accord; le libre consentement des parties est indispensable à la signature d'un contrat, l'inverse serait contraire au droit civil. La loi oblige les entreprises à proposer des contrats avant le 1^{er} avril 2011, cela n'implique pas que les éleveurs doivent les signer. Il ne pourra donc y avoir que des contrats équilibrés sinon il n'y en aura pas.

La bonne volonté des uns et des autres, les producteurs, les entreprises et les différents services de l'état, reste donc indispensable pour atteindre cet objectif ambitieux.

Contact : Gilles Psalmon (01 49 70 71 88)